

nelles, là où les conditions ne sont pas favorables à son développement.

En plus des contingents égaux au surplus de la production, les Etats agricoles de l'Europe centrale et orientale demandent, pour pouvoir s'acquitter des paiements qui les grèvent, par suite des emprunts contractés à l'étranger, l'octroi de contingents supplémentaires d'importation, dont le produit serait destiné au service des emprunts. Les contingents seraient d'une valeur correspondant au montant des paiements que ces Etats doivent effectuer. Les sommes dues pour les marchandises importées en vertu de ces contingents pourraient être retenues par le pays importateur. De cette façon, les paiements au titre du service des dettes se feraient par simple compensation, dans la mesure où cette procédure ne serait pas en contradiction avec les accords conclus entre certains pays agricoles et leurs créanciers.

Enfin, les Etats agricoles du centre européen demandent la *création d'un fonds spécial par capitaux étrangers*, qui permettrait de reprendre aux banques et institutions de crédit les postes actifs qui, en raison des perturbations économiques actuelles, ont perdu leur caractère de créances à court terme. La création de ce fonds commun rendrait aux banques d'émission la souplesse nécessaire à leur politique d'escompte, elle produirait en même temps un accroissement des réserves de devises, elle garantirait la stabilité des monnaies et, de cette façon, les pays obligés actuellement de recourir à des restrictions de change, pourraient rétablir la liberté des paiements à l'étranger.

A ces desiderata et à ces revendications, la Conférence de Varsovie avait ajouté une *demande d'emprunt* sur les principaux marchés financiers, sous les formes : d'un emprunt